

*VT : Avez-vous déjà imaginé des évolutions de la structure ? Lesquelles ?*

ET : J'aime le terme « évolution », pas « révolution ». En mars, lors d'une première réunion, nous avons décidé de lignes directrices pour les prochaines années. C'est une chance de reprendre les rênes d'une ASBL qui fonctionne bien, mais du coup, on m'attend, je me sens un peu sous pression ...

Primo, nous allons actualiser le website, le rendre plus convivial et améliorer les canaux d'information. Nous nous servons de canaux multimédias, plus de formation en E-learning, on line, de MOOC ...

En élargissant les offres grâce au CA, nous espérons une plus grande adhésion des partenaires.

Secundo, un point important, c'est le contenu. Sur base du format actuel, nous programmerons plus de formations en animaux de compagnie et nous créerons des formations à plusieurs niveaux : généraliste, puis pour les experts, et enfin pour les plus experts.

Tertio, nous envisageons un développement de l'offre de Formavet et donc, concomitamment, des moyens de gestion et de communication, ce qui impliquera à terme une augmentation du personnel si le budget dérogé s'y prête.

*VT : Voyez-vous un rôle particulier de Formavet dans le contexte du Visitation Scheme des Facultés Vétérinaires orchestré par l'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire et la Fédération Vétérinaire Européenne ?*

ET : La profession est bien au courant : en 2019, la Faculté recevra une visite d'évaluation de l'AEEEV. Formavet est une ASBL indépendante mais elle entretient des liens

privilegiés avec la Faculté et beaucoup de formateurs proviennent du corps académique de l'ULiège. Nous comptons bien nous appuyer sur ces liens privilégiés pour démonter l'implication de la Faculté dans la Formation Continue.

*VT : Quel est votre planning pour les semaines à venir ? Y aura-t-il de grands changements à court terme ?*

ET : Pour commencer, nous désirons rédiger en juillet une charte du formateur afin de le professionnaliser. Formavet suit déjà un cahier de charges inspiré par son accréditation, le manuel de qualité ISO. De nombreux éléments y sont déjà présents, mais nous pourrions en ajouter d'autres pour améliorer encore l'offre.

*VT : Au vu de ces exigences accrues, les praticiens auront-ils encore accès au statut de formateur ?*

ET : Oui, bien sûr, les critères de qualité notifiés dans le cahier de charges du CRFOMV seront toujours respectés. Les compétences scientifiques reconnues, comme un diplôme de spécialiste européen, ou des compétences professionnelles notoires (800 heures de pratique professionnelle au cours des dernières années dans le domaine enseigné + 20 heures de formation pédagogique) seront toujours des critères d'admission. Il ne sera donc pas nécessaire d'émaner du corps académique ni d'être un spécialiste européen pour présenter des formations par Formavet.

*Nous souhaitons bon vent et beaucoup de formations fructueuses au Formavet nouveau.*

*Interview : AS*

